

CLUB ATHLETIQUE PARTHENAISIEN

REGLEMENT COURSE DES REMPARTS 2019



20^{ème} ANNIVERSAIRE

<http://clubathletiqueparthenaisien.athle.com>

ART 1 : ORGANISATION - PARTICIPATION

Le Club Athlétique Parthenaisien organise une course pédestre sur route le

Vendredi 7 juin 2019

dans le cadre des activités des fêtes de Pentecôte de la ville de PARTHENAY.
La course, ouverte à tous, licenciés ou non, de minimes à vétérans hommes et femmes se déroule dans les rues du quartier médiéval de Parthenay. Le départ et l'arrivée ont lieu au

**Parc des Sports l'Enjeu
1 rue du Petit Sanitat
79200 PARTHENAY**

La course de 10 km et la course nature de 15 km sont ouvertes à tous les coureurs nés en 2001 et avant, licenciés ou non.

La course de 5 km est ouverte à tous les coureurs nés en 2003 et avant, licenciés ou non.
Le fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

ART 2 : LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL POUR L'INSCRIPTION

Pour s'inscrire à ces courses, la législation française impose à chaque participant de fournir :

- Une photocopie de la licence de l'année de la Fédération Française d'Athlétisme

Ou

- La présentation d'un certificat médical **datant de moins d'un an au jour de l'épreuve** établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course à pied **en compétition.**

Voir les informations ici : <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/securite-sur-la-voie-publique/article/Le-certificat-medical>

CLUB ATHLETIQUE PARTHENAISIEN

REGLEMENT COURSE DES REMPARTS 2019

ART 3 : LES COURSES

Le départ et l'arrivée ont lieu au Parc des Sports l'Enjeu.

Courses enfants :

- Deux tours de piste soit 800 m pour les enfants de l'année 2011.
- Trois tours de pistes soit 1200 m pour les enfants des années 2008 à 2010.
- Cinq tours de pistes soit 2000 m pour les enfants des années 2006 et 2007.
- Six tours de pistes soit 2400 m pour les enfants des années 2004 et 2005.

Aucun classement ne sera effectué sur ces quatre courses mais une récompense pour chaque participant.

Pour les enfants dont la classe n'est pas adhérente à l'USEP, il sera possible de courir avec la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'épreuve établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course à pied en compétition.

Courses adultes :

- Une boucle découverte de 5 km. Pour les coureurs nés en 2003 et avant.
- Une course de 10 km (deux boucles de 5 km) en individuel. Pour les coureurs nés en 2001 et avant.
- Une course nature de 15 km en individuel. Pour les coureurs nés en 2001 et avant.

ART 4 : HORAIRES ET INSCRIPTIONS

Courses enfants :

- Année 2011 : le départ sera donné à 18h00. Inscription auprès des enseignants (USEP) ou sur place.
- Années 2008 à 2010 : le départ sera donné à 18h30. Inscription auprès des enseignants (USEP) ou sur place.
- Années 2004 à 2007 : le départ sera donné à 19h00. Inscription auprès des enseignants (USEP et UNSS) ou sur place.

Courses adultes :

Le départ sera donné à **20h00 précise** au Parc des Sports l'Enjeu.

Les inscriptions, limitées à 600 personnes, seront prises par courrier et sur Internet à l'adresse : <http://www.runheure.fr/coursedesremparts2019> à partir du 11 février 2019.

CLUB ATHLETIQUE PARTHENAISIEN

REGLEMENT COURSE DES REMPARTS 2019

Possibilité aussi, **avec une majoration du prix initial** de 4 euros, à :

- Intersport : le mercredi 5 juin de 17h00 à 19h00.
- Hyper U : le jeudi 6 juin de 17h00 à 19h00.
- Sur le lieu de départ de 16h30 à 19h00.

Les engagements courrier **devront parvenir le 31 mai dernier délai** à l'adresse suivante :

VILLARD Jean-Pierre
Run'heure **Course des Remparts**
2 route de Saint-Félix
17330 BERNAY SAINT MARTIN

Tous les renseignements pourront être fournis au 06.70.58.01.61 et 06.82.53.38.13
et sur le site Internet de la course <http://clubathletiqueparthenaisien.athle.com/>

Les dossards pourront être retirés avec une majoration de 4€ :

- Le mercredi 5 juin 2019 au magasin

Intersport
Zone Activité Vinci
de 17h00 à 19h00

- Le jeudi 6 juin 2019 centre commercial

Hyper U
Centre ville
Avenue F. Mitterrand
de 17h00 à 19h00.

- Le vendredi 7 juin 2019 au

Parc des Sports l'Enjeu
1 rue du Petit Sanitat
de 16h30 à 19h00.

ART 5 : ENGAGEMENTS

Courses	Avant le 4 juin 2019 17h00		A partir du 4 juin 2019 17h00	
	Licenciés FFA	Non Licenciés	Licenciés FFA	Non Licenciés
5 Km	7 €	8 €	11 €	12
10 Km	9 €	10 €	13 €	14
15 Km	11 €	12 €	15 €	16

CLUB ATHLETIQUE PARTHENAISIEN

REGLEMENT COURSE DES REMPARTS 2019

ART 6 : ASSURANCES

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants de la course. Assurance individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ART 7 : SECURITE ET ASSISTANCE

La sécurité sera assurée par un service d'ordre propre à l'organisation. A part ceux de l'organisation, aucun véhicule à moteur, ni vélo accompagnateur ne pourront suivre la course.

Les secours, implantés à l'arrivée et en différents points du circuit, seront assurés par la protection civile, par les pompiers avec ambulance et médecin urgentiste.

ART 8 : RAVITAILLEMENTS

Deux points de ravitaillement en eau à chaque passage Place des Bancs et proche de la salle Léo Lagrange ainsi qu'un ravitaillement plus complet à l'arrivée. Pour la course des 5 km et 10 km.

Pour la course nature un point d'eau supplémentaire sera installé à l'extrémité de La Prée et un en haut de l'escalier place du 14 juillet.

ART 9 : VESTIAIRES ET DOUCHES

Sur place au Parc des Sports l'Enjeu (Non Surveillés).

ART 10 : CLASSEMENT

Il sera établi un classement général au scratch pour chaque course.

Challenge équipe : un classement sera établi pour récompenser l'équipe la plus importante en nombre d'inscrits avant le 31 mai 2019.

CLUB ATHLETIQUE PARTHENAISIEN

REGLEMENT COURSE DES REMPARTS 2019

ART 11 : RECOMPENSES

Un lot sera remis aux 500 premiers inscrits sur les trois courses adultes confondues.

Course 5 km (présence sur le podium indispensable)

Classement	Hommes	Femmes
Scratch	3 premiers	3 premières
Par catégorie	1er	1ère

Course 10 km (présence sur le podium indispensable)

Classement	Hommes	Femmes
Scratch	3 premiers	3 premières
Par catégorie	1er	1ère

Course nature 15 km (présence sur le podium indispensable)

Classement	Hommes	Femmes
Scratch	3 premiers	3 premières
Par catégorie	1er	1ère

ART 12 : CHALLENGES & TROPHEES

CHALLENGE PARTICIPATIF DES ECOLES : le classement est basé sur la participation et le nombre d'inscrits par écoles. Les 2 premières écoles sont récompensées en bons d'achat chez Intersport Parthenay.

CHALLENGES PAR EQUIPES :

Un trophée et un panier garni seront remis à l'équipe la mieux représentée en nombre de participants inscrits avant le 31 mai 2019.

ART 13 : LITIGES

Les organisateurs se réservent le droit de trancher tout litige, leurs décisions étant souveraines.

ART 14 : DROIT A L'IMAGE

Chaque concurrent autorise, sans contrepartie financière, l'utilisation de son image pour les besoins de communication relatifs à l'organisation de la course